

NÉPAL

Défenseurs des droits humains en danger Une protection internationale renforcée est nécessaire de toute urgence

Index AI : ASA 31/190/2004

ÉFAI

**Embargo : dimanche 19 décembre 2004
(00 h 01 TU)**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les défenseurs des droits humains au Népal sont confrontés à de graves menaces tandis que la crise des droits humains dans le pays continue d'empirer, ont déclaré ce dimanche 19 décembre Amnesty International, Human Rights Watch et la Commission internationale de juristes.

Le gouvernement népalais et les Nations unies doivent commencer à faire appliquer de façon effective l'accord signé mardi, qui prévoit que les Nations unies apporteront leur aide à la Commission nationale des droits humains dans sa tâche de surveillance du respect des droits humains.

Ces derniers temps, de nombreux défenseurs des droits humains, notamment des journalistes, des avocats, des membres du personnel de la Commission et des militants locaux engagés dans la défense des droits humains ont été confrontés à un nombre accru d'actes de harcèlement de la part des forces de sécurité et du Parti communiste népalais (maoïste). Des défenseurs des droits humains ont été tués, détenus au titre des lois anti-terroristes, enlevés, torturés ou menacés ; des descentes de police ont été effectuées dans les bureaux d'organisations de défense des droits humains.

« Les défenseurs des droits humains au Népal jouent un rôle indispensable en protégeant les personnes des exactions effroyables des forces de sécurité et des insurgés maoïstes, a déclaré Ingrid Massag, directrice Asie d'Amnesty International. Les agressions de défenseurs des droits humains ne violent pas seulement les droits de ces défenseurs, elles augmentent également grandement la vulnérabilité de tous les Népalais. »

La multiplication des menaces se produit alors que la communauté internationale réagit avec un sentiment d'alarme grandissant à la situation des droits humains dans le pays. Le Groupe de travail des Nations unies sur les disparitions forcées ou involontaires a conclu mardi une visite au Népal, après avoir enregistré le nombre le plus élevé au monde de disparitions signalées.

Une délégation européenne de haut niveau – la troïka européenne conduite par les Pays-Bas – qui est au Népal cette semaine a observé une « situation des droits humains en pleine déliquescence » et déclaré les « actes d'intimidation et de harcèlement à l'égard des défenseurs des droits humains » « absolument inacceptables ». À l'issue d'une mission de huit jours fin novembre, la Commission internationale de juristes avait également demandé que soient prises des mesures urgentes pour protéger les non-combattants et stopper la spirale de violence qui entraîne le Népal vers l'anarchie.

« L'attention accrue portée à la crise des droits humains au Népal par les experts en droits humains des Nations unies et de l'Union européenne est signe d'une inquiétude internationale croissante, a déclaré Nicholas Howen, secrétaire général de la Commission internationale de juristes. Mais qu'en est-il des victimes et des défenseurs des droits humains une fois que les dignitaires ont quitté le pays ? Le gouvernement et les Maoïstes doivent autoriser les défenseurs des droits humains à agir librement. Les Nations unies doivent apporter à la Commission leur soutien au plus haut niveau pour mettre sous surveillance les deux parties et leur demander des comptes. »

Le Protocole sur lequel se sont mis d'accord mardi le gouvernement népalais et le haut-commissaire aux droits de l'homme engage le gouvernement à accepter que la Commission reçoive une assistance internationale, mais ne règle pas un certain nombre de détails clés.

« Une surveillance efficace des droits humains est la clé de tout, selon Brad Adams, directeur Asie de Human Rights Watch. Le haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'homme doit insister pour obtenir un nombre suffisant de conseillers expérimentés du HCR et pour obtenir le plein accès aux zones rurales. Mais une assistance technique seule ne suffira pas. La commission des droits de l'homme des Nations unies devra aussi réagir face à des atteintes aux droits humains de plus en plus graves. » ●

Pour plus d'informations :

- Amnesty International : Clare Castillejo, tél. : +44 20 7413 5650 ;
- Human Rights Watch : Brad Adams, tél. : +44 7960 844 996 ;
- Commission internationale de juristes : Ian Seiderman, tél. : +41 22 979 3800.

**Vous pouvez aussi contacter le Service de
presse d'Amnesty International à Londres, au
+44 20 7413 5566, ou consulter le site
<http://www.amnesty.org>**